



---

## PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

---

*Conformément aux statuts, L'Assemblée Générale Extraordinaire du club s'est tenue :*

*le 23 janvier 2020 à 13h en visio-conférence via Teams*

Avec l'ordre du jour suivant :

1. Modifications de l'association Club Nautique de Vaires.
2. Statuts remaniés
3. Règlement intérieur remanié
4. Nouveau logo

---

Début de L'assemblée Générale Extraordinaire à 13h.

Les membres de l'association présents sont au nombre de 15 : le quorum est atteint.

Les membres de la section voile présents sont au nombre de 13.

4 membres sont représentés.

Les membres de la section kayak présents sont au nombre de 2.

1 membre est représenté.

*Ci-joint en annexe la liste des présents et les pouvoirs.*

## 1. Modification de l'association Club Nautique de Vaires

La scission a pour but de créer deux clubs distincts : Le club Nautique de Vaires pour la voile et le Canoë Kayak de Vaires pour le kayak.

Créant sa propre association 1901, le kayak conserve la jouissance du local qu'ils occupent sur le stade le long de la Marne ainsi que son matériel et sa trésorerie.

Le montant revenant à la section kayak est de 2073 Euros.

La part de subvention 2021 leur revenant leur sera créditée dès réception.

Vote sur la séparation :

Deux abstentions : Claude DAYON, Christine DAYON.

Les autres votants sont pour.

La modification est adoptée.

Départ des membres de la section kayak.

13 membres présents, 4 membres représentés.

## 2. Statuts remaniés

Vote sur les statuts remaniés : approuvé à l'unanimité.

## 3. Règlement intérieur remanié

Approbation du règlement intérieur : approuvé à l'unanimité.

## 4. Nouveau logo

Approbation du nouveau logo : approuvé à l'unanimité.

Clôture de l'Assemblée générale extraordinaire : 14h20

La présidente  
Mme Laurence HERAUT



La secrétaire générale  
Mme Aude BILLON

